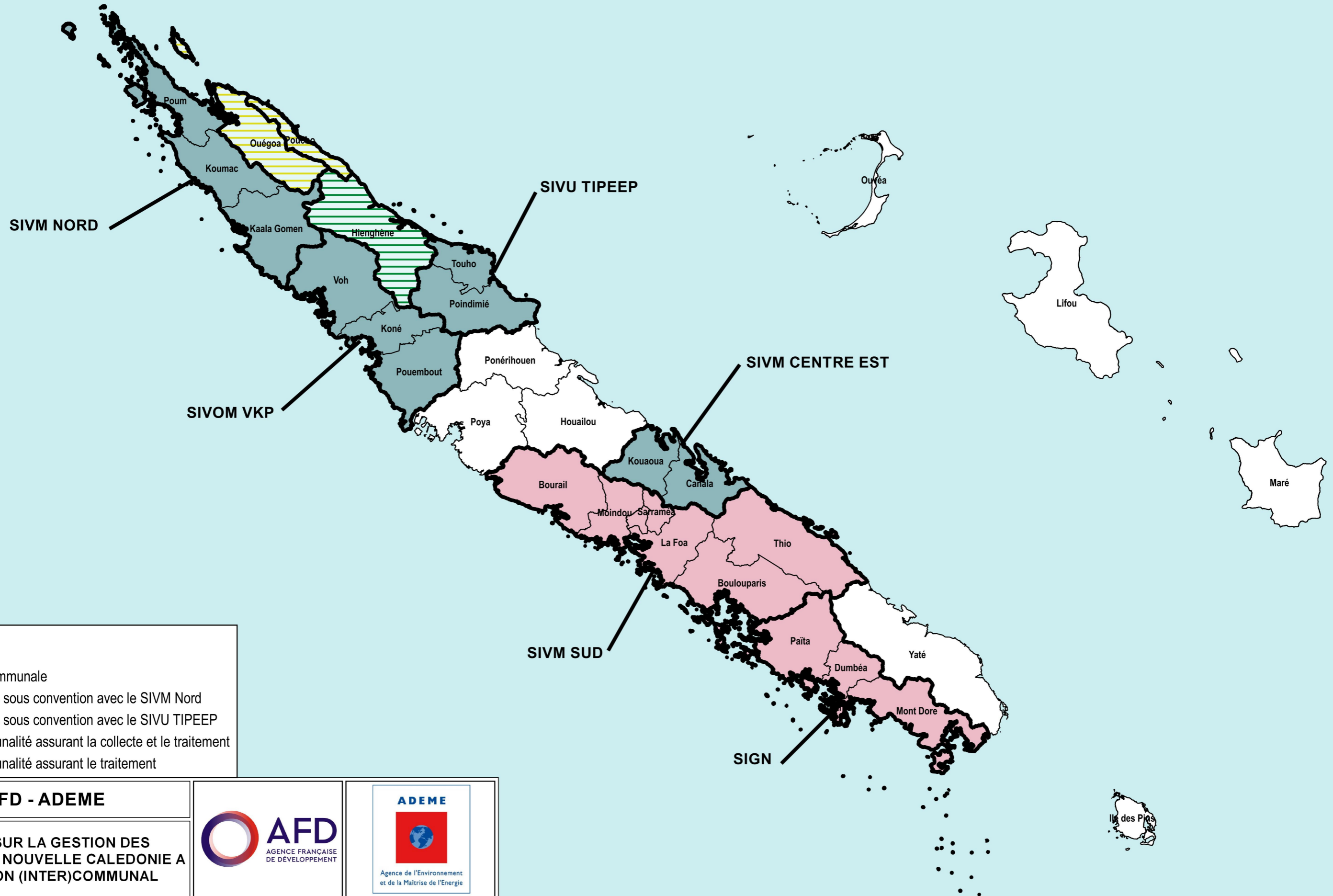
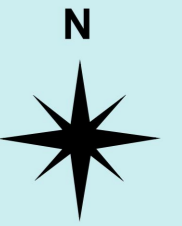


LES INTERCOMMUNALITES DANS LE SECTEUR DES DECHETS EN 2018



Légende

- Gestion communale
- Communes sous convention avec le SIVM Nord
- Communes sous convention avec le SIVU TIPEEP
- Intercommunalité assurant la collecte et le traitement
- Intercommunalité assurant le traitement

AFD - ADEME		
ETUDE SUR LA GESTION DES DECHETS EN NOUVELLE CALEDONIE A L'ECHELON (INTER)COMMUNAL		



Étude sur la gestion des déchets en Nouvelle Calédonie à l'échelon (inter)communal

Gestion communale :

- Ponérihouen ;
- Poya ;
- Houailou ;
- Yaté ;
- Ouvéa ;
- Lifou ;
- Maré ;
- Ile des Pins.

Communes sous convention avec le Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVM) Nord :

- Ouégoa ;
- Pouébo ;
- Bélep.

Communes sous convention avec le Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) TIPEEP :

- Hienghène.

Intercommunalité assurant la collecte et le traitement :

- SIVM Nord : Poum, Koumac, Kaala Gomen ;
- SIVOM (Syndicat intercommunal à vocation multiple) VKP : Voh, Koné, Pouembout ;
- SIVU TIPEEP : Touho, Poindimié ;
- SIVM Centre Est : Kouaoua, Canala.

Intercommunalité assurant le traitement :

- SIVM Sud : Bourail, Moindou, Sarraméa, La Foa, Boulouparis, Thio ;
- Syndicat intercommunal du Grand Nouméa (SIGN) : Païta, Dumbéa, Mont Dore.

Source : Agence française de développement (AFD) / ADEME